



Copyright 2023, Administration des ressources humaines de la ville de New York/Département des services sociaux (The City of New York Human Resources Administration/Department of Social Services). Pour avoir l'autorisation de reproduire tout ou partie de ce document, veuillez contacter l'Administration des ressources humaines.

Aide au paiement des frais funéraires

Aide à l'inhumation

Le Bureau des services funéraires (Office of Burial Services, OBS) de la HRA peut fournir une aide financière pour vous aider à couvrir les frais d'obsèques d'un résident de la ville de New York à faible revenu qui vient de décéder. Cela peut s'appliquer aux frais d'obsèques qui ont déjà été payés ou à l'approbation préalable du coût d'un enterrement planifié.

Ce qui peut être couvert

L'OBS peut payer jusqu'à 1 700 \$ pour couvrir les dépenses d'une facture funéraire pour la disposition finale d'un défunt (ce qui comprend l'inhumation, la crémation ou l'inhumation des cendres de crémation) au proche/parent, ami, ami organisationnel ou représentant autorisé de la personne décédée.

Si la facture funéraire dépasse le plafond de 3 400 \$, le coût de l'inhumation, de l'ouverture de la tombe ou de la crémation sera déduit de la facture totale et lorsque la facture restante est inférieure à 3 400 \$, une allocation d'inhumation sera approuvée.

Admissibilité

Une allocation d'inhumation peut être disponible pour payer les obsèques d'un résident de la ville de New York à faible revenu sans ressources ou actifs disponibles pour couvrir le coût.

Pour déterminer l'admissibilité, une demande doit être déposée et l'OBS évaluera les circonstances individuelles de chaque cas.

Pour déposer une demande

Le demandeur qui est responsable de l'organisation des obsèques ou son représentant doit déposer une demande sous **cent vingt (120) jours** à compter de la date du décès du défunt auprès du Bureau des services funéraires.

Vous pouvez obtenir la demande d'allocation d'inhumation (formulaire M-860W) en ligne en consultant le site <http://nyc.gov/hra> et en cliquant sur « I Need Help » (J'ai besoin d'aide) et sur « Burial Assistance » (Aide à l'inhumation), ou demander un formulaire en appelant le Bureau des services funéraires. Les informations relatives à la demande peuvent être directement saisies sur le formulaire disponible sur le site.

Vous pouvez déposer votre demande :

Par courriel

La demande peut être envoyée par courriel à l'adresse BurialServices@hra.nyc.gov

Par téléphone

Appelez le **718 557 1399** si vous avez besoin d'un exemplaire de la demande et nous vous enverrons une demande par courrier ou par courriel. Si vous avez besoin d'aide pour remplir la demande en ligne, veuillez nous appeler.

En présentiel ou par courrier

NYC HRA Office of Burial Services
33-28 Northern Blvd. - 3rd Floor
Long Island City, NY 11101.
Appelez le **718 557 1399** pour connaître les heures d'ouverture.

Par télécopie

La demande peut être envoyée par télécopie au **917 639 0476**

Documents justificatifs

Le Bureau des services funéraires (OBS) accepte une photo ou une image numérisée d'un document par courriel ; cependant, il peut exiger un exemplaire papier si l'image ou la photo n'est pas lisible. Vous trouverez ci-dessous une liste des documents justificatifs généraux nécessaires pour commencer le traitement de la demande d'allocation d'inhumation. L'OBS peut demander des documents supplémentaires pour déterminer l'admissibilité en fonction des faits et des circonstances de chaque cas.

- Un formulaire de demande d'allocation d'inhumation M-860W dûment rempli et signé par le demandeur ou son représentant autorisé. Voir la demande pour plus de détails.
- Une copie originale certifiée conforme de l'acte de décès (elle sera rendue au demandeur).
- Un exemplaire du contrat funéraire, aussi connu sous le nom de Déclaration des biens et services funéraires sélectionnés (Statement of Goods and Services Selected). Le contrat doit être signé par le directeur de l'entreprise de pompes funèbres et par la personne qui s'est occupée des arrangements funéraires.
- Un exemplaire de la facture du cimetière ou du crématorium, avec le détail de tous les frais.
- Les factures originales détaillées signées par le directeur de l'entreprise de pompes funèbres et authentifiées en présence d'un commissaire à l'assermentation. La facture de funérailles doit être estampillée « Payé comptant » si les frais ont été payés et que le demandeur demande un remboursement.
- Les formulaires originaux de déclaration sous serment du directeur de l'entreprise de pompes funèbres, dûment remplis et signés par le directeur de l'entreprise de pompes funèbres et authentifiés en présence d'un commissaire à l'assermentation, si de l'argent reste dû à l'établissement funéraire.

Paielements

Dans le cas d'un remboursement à un particulier, pour recevoir un paiement, vous aurez besoin d'une pièce d'identité pour vérifier le nom et l'adresse de la personne recevant le paiement de la HRA. Pour les paiements à un ami organisationnel, une entreprise de pompes funèbres ou un fournisseur de services funéraires, un W-9 sera nécessaire. L'OBS peut vous aider à demander les informations relatives au W-9.